Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

**Décision N° 2026_402BIS**

# *Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

## RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION DES ELUS

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA REGION DE BETHUNE BRUAY

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay met un agent à disposition de l'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune Bruay,

Considérant qu'il convient de signer une convention pour la mise à disposition de personnel pour une période allant du 1er mai 2026 au 31 décembre 2026 pour un agent en contrat à durée indéterminée afin de poursuivre les missions confiées à l'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune Bruay qui ne dispose pas d'emploi budgétaire correspondant, selon les projets ci-joints,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de approuver les conventions liées à la mise en œuvre d'actions ou programmes, en matière d'emploi et d'action sociale (partenariat pôle emploi, prestations sociales…).

**Le Président,**

**DECIDE** de signer une convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et l'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune Bruay, pour une période allant du 1er mai 2026 au 31 décembre 2026 pour un agent en contrat à durée indéterminée selon le projet joint à la décision.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 JUIN 2026
Et de la publication le : 25 JUIN 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY

**LEMOINE Jacky**

Fait à Béthune, le 24 JUIN 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY

**LEMOINE Jacky**